



Il était une Foy

Janvier 2017 N°35

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières

Bonjour à toutes et à tous,

L'année 2016 a été riche en finalisation de projets majeurs pour la commune.

Les grandes réalisations de 2016

Nous avons inauguré la nouvelle station d'épuration permettant d'avoir des perspectives d'ouverture de zones à la construction.

Nous avons agrandi l'école pour garantir aux activités périscolaires de se dérouler dans de meilleures conditions. Nous nous sommes attachés comme chaque année à entretenir le village pour conserver notre environnement si cher à tous.

Grâce à la Communauté de Communes du Savès, nous avons réhabilité le chemin d'En Nauré qui relie le village au Parayre ainsi qu'une signalisation complète de nos chemins de randonnées. Nous avons aussi lancé les travaux du 2nd terrain de grand jeu par une bonne répartition des rôles entre la commune et l'intercommunalité.

L'intercommunalité évolue

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCSavès n'existe plus.

Nous faisons désormais partie de la Communauté de communes Cœur de Garonne. Elle regroupe 48 communes et 34500 habitants. Ce regroupement est le fruit de la loi NOTRe - Nouvelle Organisation Territoriale de la République - avec pour double objectif de regrouper les communautés de communes et d'avoir plus de moyens pour exercer des compétences supplémentaires.

Comme vous le savez, ce regroupement n'a pas été celui souhaité par notre conseil municipal ni même par notre CCSavès mais nous ne pouvons que nous soumettre à la loi.

Nous n'aurons plus que 3 conseillers élus dans le nouveau conseil communautaire. Je tiens à remercier Bernard Remy et Jaky Dijon qui ont œuvré comme conseillers communautaires et qui se retirent. Comme je l'ai dit lors de plusieurs réunions, il est dommage que des conseillers élus par le suffrage universel ne puissent pas terminer leur mandat, contraints par une nouvelle loi !

Meilleurs VOEUX



De gauche à droite : Le Maire François Vives et les membres du Conseil municipal, Véronique Porte, Isabelle Mousquet, Sylvie Dupin, Isabelle Banache, Nadine Bianchini, Jaky Dijon, Pascal Delcouderc, Alain Vignaux, Michel Bron, Dominique Guys, Bernard Remy, Guillaume Destoumieux, Aniko Sagodi, Roger Martres, Gérard Rolland. Absents sur la photo : Vanessa Lesne, Emilie Balondrade et Franck Feldmann.

Malgré tout, soyez sûrs que nous continuerons à travailler comme nous l'avons fait au sein de la CCSavès pour maintenir et développer les services.

Les investissements majeurs de ces dernières années ont été possibles grâce à l'apport de la communauté de communes. La mutualisation des moyens est aujourd'hui incontournable pour poursuivre l'évolution de nos communes.

Soyons positifs

2017 sera une année importante au niveau national.

Nous sommes 1550 électeurs sur la commune. Chacun d'entre nous doit se sentir concerné et participer aux prochaines élections.

Ne nous laissons pas emporter par le flux des informations médiatiques. Soyons fiers de vivre dans notre pays et évitons de nous dire en 2017 « comment en sommes-nous arrivés là ? ».

Je vous souhaite de rester raisonnables et tolérants.

Je vous présente au nom de l'ensemble des élus et agents tous nos vœux de santé, bonheur... pour vous et vos familles.

Votre Maire,
François Vives

Avis d'enquête publique

Modification du Plan Local d'Urbanisme

> Lire en Page 3

Dans votre journal de janvier...

Service civique > Page 2

Offre de missions à Sainte-Foy

Plan Particulier de Mise en

Sûreté (PPMS) > Page 6

Exercices annuels dans les écoles

Service civique

Offre de missions à Sainte-Foy

La commune de Sainte-Foy propose deux missions de service civique.

Les jeunes volontaires (entre 16 et 25 ans) qui souhaitent effectuer un service civique s'engagent par cette expérience à contribuer à des actions qui « font du lien » social dans le cadre de projets d'intérêt général.

La municipalité a deux projets d'éducation à la citoyenneté : la création et l'animation d'un conseil municipal des jeunes et la mise en place d'animations et de communications citoyennes dans le cadre de l'inventaire communal de la biodiversité.

Deux missions de service civique ont donc été proposées à partir du mois de décembre, pour un temps de travail de 24h/semaine



pendant 8 mois. Une indemnité de 470,14€ nets par mois sera directement versée aux volontaires par l'État. La commune leur versera aussi une prestation d'un montant de 106,94€, l'indemnité totale sera donc de 577,08€. Ce volontariat ce n'est pas de la

formation professionnelle. Ce sont les savoirs-être et la motivation du volontaire qui comptent avant tout, pour que chacun soit gagnant : le volontaire par l'expérience qu'il va retirer, la commune par le « plus » apporté par cette contribution.



Santé publique

Froid & solidarité

La municipalité a mis en place depuis plusieurs années une liste afin de recenser les personnes isolées ou vulnérables à l'approche de l'hiver. L'objectif étant de pouvoir contacter ces personnes et si besoin de leur porter conseil et assistance, au cas où le département subirait une vague de grand froid comme nous en avons connu une début 2012. La démarche d'inscription des personnes sur la liste municipale est volontaire et facultative. Tél. mairie 05 61 91 73 09

Marchés publics

Trois projets en cours

L'année 2016 se termine par le lancement de procédures pour des projets qui verront le jour en 2017. La mairie doit recourir au MAPA ou Marché à Procédure Adaptée pour mise en concurrence lorsque le seuil des travaux ou prestations est supérieur à 25 000€ HT.



En novembre, un appel à Maîtrise d'œuvre (pour trouver un architecte) a été lancé pour la création d'un bâtiment pour le service technique sur le terrain de l'ancienne station d'épuration. Une réflexion complémentaire est en cours avec l'Association de Chasse pour répondre à leur besoin spécifique d'un local de pelage sur le même site.

Pour la jeunesse, c'est un city-parc qui va être construit sur le terrain situé sous l'école maternelle près du bois du lotissement

Les Près de la Ville. Il sera accessible aux écoles et aux enfants hors temps scolaires. Les travaux pourront commencer après la modification du PLU. Le marché en cours permettra de retenir les prestataires pour les travaux de terrassement et de construction.

Côté patrimoine, le marché en cours permettra de retenir l'entreprise qui fera la réfection des façades de la chapelle Sainte-Anne de la Salvetat, travaux suivis de près par l'APS (Association Patrimoine).

20 ans de travail

5 médaillés à la mairie en 2016

François Vives, maire de la commune a remis les diplômes de la médaille d'honneur du travail à 5 agents municipaux le 14 octobre dernier.

Félicitations à nos médaillés Elisabeth Bazzo Directrice générale des services, Myriam Olivier Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, Gilles Martin Responsable comptabilité, Richard Barbaouat et Jean-Marc Delpech, Agents techniques.



François Vives et Myriam Olivier



De gauche à droite : François Vives, Elisabeth Bazzo, Gilles Martin, Richard Barbaouat, Jean-Marc Delpech et Franck Feldmann conseiller municipal.

Plan Local d'Urbanisme

Seconde étape de la modification

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé sur la commune depuis juin 2014 a déjà fait l'objet d'une première modification en 2015. La seconde modification du PLU est soumise à enquête publique du 3 janvier au 3 février 2017.



L'équipe municipale a engagé en octobre 2016 une seconde procédure de modification, qui concerne deux points importants pour l'évolution de notre village : implantation d'un terrain de city-parc proche des écoles, et ouverture d'une zone à urbaniser (« Les Prés de la Ville »), permise grâce à la construction de notre nouvelle station d'épuration. Cette zone est susceptible d'accueillir des lots pour construction libre, ainsi qu'une opération mixte (locatif, accession à la propriété). Ces modifications avaient été présentées le 9 juin 2016 lors de la réunion ouverte à tous « Parlons-en – Projets d'avenir pour Sainte-Foy ».

En ce mois de janvier, cette seconde modification est soumise à enquête publique, et chaque citoyen peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquêtes, disponible en mairie et consultable pendant 30 jours, sur les périodes d'ouverture de la mairie.

De plus, pendant la durée de l'enquête, les intéressés ont la possibilité de faire parvenir leurs observations oralement auprès du commissaire-enquêteur, Maître HEGO-DEVEZA, qui recevra le public en mairie aux dates suivantes :

- mardi 3 janvier de 14 à 16 heures,
- samedi 21 janvier de 9 à 12 heures,

- vendredi 3 février de 14 à 16 heures.

Au terme de l'enquête, la modification du PLU sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Pour rappel : la 1^{ère} modification, approuvée en conseil municipal le 26 janvier 2016, concernait la mise en conformité avec la loi ALUR (suppression des Coefficients d'Occupation des Sols) et certaines dispositions concernant les aspects esthétiques (aspect extérieur des constructions).

Covoiturage / Bus Arc-en-ciel

Un parking libre d'accès au rond-point

L'aire dédiée au covoiturage, après le rond-point en direction de Saint-Lys est desservie par les bus Arc-en-ciel et notamment la ligne 5. Tout automobiliste peut stationner gratuitement son véhicule et poursuivre son trajet jusqu'à son lieu de travail ou de loisirs en covoiturant ou en prenant le bus à l'arrêt situé au même endroit.

Les usagers toujours plus nombreux à covoiturer ou prendre le bus le matin pour se rendre en périphérie toulousaine sont invités à utiliser ce lieu.

La municipalité a prévu cette aire afin de libérer les places de parking du centre du village et de permettre à ceux qui y vivent en journée de stationner facilement pour accéder aux commerces.

Urbanisme

Rappels pour toutes constructions



Toute construction (abri, garage, piscine, véranda,...), close ou non, supérieure à 5m² est soumise aux règles d'urbanisme de la commune :

- De 5 à 20m² : déclaration préalable (DP).
- Au-delà de 20m² : permis de construire (PC) ou DP selon les cas.
- Les clôtures sont également

soumises à DP.

- Depuis le 26 janvier 2016, les murs de clôtures ainsi que toute autre construction doivent être recouverts d'un crépi et/ou peinture.

Les imprimés DP/ PC et le Plan Local d'Urbanisme sont disponibles sur le site Internet de la mairie, rubrique « urbanisme ».

Tout dépôt de PC ou DP doit se faire sur rendez-vous auprès du service urbanisme de la mairie, et le dossier doit être fourni en 5 exemplaires.

Les élus de la commission Urbanisme sont à votre disposition sur rendez-vous pour toute explication concernant les documents à fournir.

COOVIA

Covoiturez pour vos trajets de tous les jours



Coovia est une startup créée par un habitant de Sainte-Foy afin d'offrir un service de covoiturage quotidien sur la grande agglomération toulousaine. Cette plateforme gratuite a été conçue pour partager des trajets réguliers.

Véritable réseau de transport collaboratif, Coovia permet aux conducteurs et passagers d'entrer

en relation et complète l'offre de transports en commun existante.

- Les automobilistes font des économies sur leurs trajets réguliers, en prenant des passagers ou en laissant leur voiture au garage ;
- Les usagers non véhiculés voient quant à eux leurs possibilités de déplacement décuplées, en pouvant par exemple atteindre des

destinations non desservies par les transports en commun ou à des horaires complémentaires.

Coovia enregistre actuellement sur sa plateforme un nombre important de recherches de trajets sur les axes Sainte-Foy -> Blagnac, Sainte-Foy -> Saint-Martin-du-Touch ou Sainte-Foy -> Toulouse. Elle lance donc ici un appel : si

vous faites régulièrement ce trajet (pour aller travailler par exemple), nous vous invitons à publier votre trajet sur <https://coovia.fr>. Cela vous remboursera une part de vos frais automobiles et, en plus, vous ne verrez plus le trajet passer !

Téléchargez Coovia sur Google Play ou l'App Store pour y accéder sur votre téléphone.

Impôt sur le revenu

La retenue à la source



La réforme du prélèvement de l'impôt sur le revenu a été adoptée par l'Assemblée nationale le vendredi 18 novembre 2016.

Le prélèvement « à la source » concernera les contribuables qui perçoivent un revenu et sont soumis à l'impôt. Le montant de leur impôt sera prélevé par un **tiers payeur*** au moment du versement des revenus sur lesquels porte l'imposition.

* Le tiers payeur

C'est l'entreprise ou l'organisme versant les revenus. C'est-à-dire l'employeur, pour ceux qui en ont un, les caisses de retraite pour les retraités et Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi.

A partir de quand et comment ?

En 2017, rien ne change.

Puis la retenue à la source se mettra en place de manière automatique : l'administration fiscale communiquera au contribuable et à l'employeur le taux de prélèvement calculé à partir de la déclaration de revenus de 2017. Au 1^{er} janvier 2018, ce taux de prélèvement sera appliqué et se matérialisera, comme pour les cotisations sociales, par une ligne supplémentaire sur la fiche de paie.

Si le revenu diminue, le montant du prélèvement diminuera dans la même proportion. Inversement, si le revenu augmente, le montant du prélèvement augmentera dans la même proportion.

Mais la déclaration d'impôts restera nécessaire pour ajuster le taux de prélèvement à la situation du contribuable (une demande de mise à jour en cours d'année restera cependant possible).



Démocratie

Elections 2017

Les électeurs sont appelés aux urnes :

Dimanches 23 avril et 7 mai pour l'Election présidentielle.

Dimanches 11 et 18 juin pour les Elections législatives.

Bureaux de vote à la salle des fêtes du village.

Pensez-y

Recensement citoyen obligatoire

Vous venez de faire 16 ans, vous avez jusqu'à la fin du 3^{ème} mois suivant votre anniversaire pour vous faire recenser. Passé le délai légal, les démarches se compliquent...

L'attestation de recensement ne permet plus de justifier auprès de l'autorité publique de sa situation au regard des obligations du service national. Désor-



mais seul le certificat de participation ou d'exemption à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) fait foi. Ces certificats sont délivrés par le Centre du Service National de Toulouse mais les démarches se font à la mairie (ou en ligne sur le site www.service-public.fr)

Munissez-vous de votre pièce d'identité et du livret de famille de vos parents.

Que se passe-t-il si je n'ai pas été recensé(e) ?

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.



Solidarité

Restos du Cœur

La campagne d'hiver des Restos a démarré pour notre secteur le 21 novembre.

Pour toute demande, merci de vous adresser au CCAS de Sainte-Foy.

- 71 000 bénévoles travaillent dans l'un des 2 112 centres en France.
- 926 000 personnes ont été accueillies lors de la campagne 2015-2016.
- 132,5 millions de repas distribués l'hiver dernier.
- 43 000 tonnes de denrées ont été recueillies auprès des entreprises, des producteurs agricoles et grâce à la collecte nationale auprès des particuliers.
- 86,3 millions d'euros ont été récoltés par l'association grâce aux dons et legs.
- 8,5 millions de Français vivent en 2016 sous le seuil de pauvreté.

« **On compte sur vous** »

Devenir bénévole aux restos : www.restosdu-coeur.org

Santé publique

Le défibrillateur est déplacé au stade

Le défibrillateur automatisé externe (DAE) qui était installé dans le hall de la mairie, a été déplacé courant décembre au stade municipal, côté aire de jeu. Cet appareil est là pour sauver des vies, prenons-en soin.

En France, depuis le décret n°2007-705 du 4 mai 2007, tout citoyen, même non médecin, a le droit d'utiliser un DAE.

Si la victime ne réagit pas, ne respire pas normalement, mettez le DAE en marche et suivez les ins-

tructions de l'appareil. Continuez la réanimation jusqu'à ce que les secours arrivent. La municipalité prévoit l'achat d'un deuxième défibrillateur en 2017 ; l'emplacement exact dans le centre du village est à l'étude.



Hiver 1917

Pénurie alimentaire et rationnement



Le conflit dure depuis plus de deux ans. A Sainte-Foy, comme partout en France, la population s'est adaptée aux conditions de vie difficiles liées à la guerre.

Mais en ce début d'année 1917 les conditions vont devenir terribles : une vague de froid touche le pays, en particulier le nord et l'est, pendant plus de trois semaines.

Les soldats français souffrent énormément de ces grands froids car, contrairement à l'armée Allemande, ils sont nettement sous équipés pour y résister. Tout cela joue grandement sur le moral des troupes.

Fin janvier les rivières gèlent. Le charbon, connaît des difficultés d'approvisionnement, on en manque et les prix s'envolent. En février, le préfet de la Haute-Garonne décide de le rationner, « considérant qu'il y a lieu de ménager les ressources de la consommation familiale du charbon et de réserver la plus grande quantité de combustible aux éta-



blissements travaillant pour la défense nationale», les blés et les farines de tout le département sont aussi réquisitionnés pour les services du ravitaillement, ainsi que le lait et les œufs ; des « carnets de consommation » sont instaurés pour le sucre (sept cent cinquante grammes par mois et par habitant, dont cinq cents grammes raffinés). Les pâtisseries sont fermées deux jours par semaine et les boulangeries sont obligées de vendre le pain rassis...



Etat civil

Du 5 octobre au 10 décembre 2016

Naissances

RODRIGUEZ Stella
BERDALOU Liam
DE MUICY LOUYS DAROLLES Jade
PUJOL Léo
FILLASTRE Célia
LOVATO Romane

Décès

ROSELLO Joseph
OLIVIER née BONNET Jeannette
SACAREAU née DAROLLES Jeanne
ASENSIO née STRADA Marie-France

Cuisine partagée

La première pierre

Les travaux ont commencé fin octobre, la cuisine partagée EHPAD/Restauration scolaire verra bientôt le jour.



Pascal Delcouderc, adjoint au maire, responsable du suivi du dossier a rencontré le nouveau responsable de secteur de la société Elior à qui l'EHPAD l'Albergue a délégué la préparation et le service des repas.

Le projet suit son cours. Si les travaux respectent le calendrier, l'ouverture de la cuisine aura lieu

au début du mois de septembre. La prise en charge des repas scolaire sera cependant certainement un peu différée.

Des réunions de mise en place avec tous les acteurs seront planifiées entre janvier et juin afin d'assurer si possible la rentrée scolaire de 2017/2018 dans les meilleures conditions.



PARLONS-EN
Jeudi 23 mars à 20h30
Salle des fêtes

La municipalité vous propose d'échanger sur des sujets d'actualités pour l'avenir de Sainte-Foy, lors de la soirée « Parlons-en ». Si vous souhaitez que certains sujets soient abordés, faites nous-en part (Site Internet de la mairie « Démarches – Téléservices » ou par mail ou par courrier).

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Exercices annuels dans les écoles

Depuis 2002, dans chacune des deux écoles de Sainte-Foy, la directrice a dû élaborer un PPMS, en lien avec la mairie.

L'objectif d'un PPMS est d'assurer la sécurité face à une situation de crise que ce soit un feu, un tremblement de terre...ou depuis peu l'intrusion d'une personne mal intentionnée, en attendant l'arrivée des secours. Le ministère de l'Education nationale a renforcé les consignes de sécurité à appliquer dans les

établissements scolaires, suite aux attentats terroristes. Les exercices sont indispensables pour acquérir les bons réflexes, pour le personnel comme pour les enfants. Le PPMS doit être adapté aux spécificités de chaque établissement et 3 exercices doivent être réalisés dans l'année, dont un concernant le

risque d'intrusion. Un PPMS spécifique de confinement a déjà été réalisé à l'école maternelle et élémentaire. Concernant le risque d'intrusion, une visite des écoles a été organisée en novembre par un représentant de l'Inspection académique, accompagné d'un gendarme et de Jaky Dijon - ad-



joint au maire - afin de décider des mesures et des dispositifs matériels supplémentaires de sûreté à mettre en place. Pour que le PPMS soit efficace en éventuelle situation réelle, les élèves et leurs parents ne sont pas avertis des dates d'exercice.

ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'École

Les enfants initiés à la poterie

Depuis les vacances d'octobre et jusqu'à Noël, Solène Lèbre, artiste-sculptrice de Sainte-Foy, a accueilli des élèves de l'école élémentaire sur le temps de l'ALAE dans son atelier « Smart Céram ».

3 groupes de 7 enfants ont pu s'essayer à la poterie avec l'aide de Solène, les jeudis de 16h30 à 17h30. Les mains dans la terre, ils ont laissé s'exprimer leur imagination et leur créativité. Et après quelques semaines de séchage et cuisson, ils pourront récupérer leurs œuvres qui ne manqueront pas de ravir leurs parents admiratifs. Les élèves de maternelle pourront suivre cette initiation



en janvier et février à l'école pendant la pause méridienne. Ces initiations sont financées

par la mairie, dans le cadre des activités périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires.



Réparations Ecole élémentaire et aire de jeux

La façade de l'école élémentaire a triste mine avec l'humidité et les pigeons qui dégradent les murs.

L'entretien des bâtiments est indispensable et un devis a été fait pour l'assainissement des murs dans le respect du bâti ancien. Le montant des travaux nous conduira à lancer un marché à procédure adaptée en 2017 (voir p2).

Ces travaux seront engagés sans attendre l'aboutissement de l'étude sur la réfection globale de l'école élémentaire. L'aire de jeux fréquentée par les tout jeunes fait peau neuve. Les poteaux et les planches en bois sont sur le point d'être changés, les fixations revues et les peintures protectrices redonneront son éclat à ce jeu si prisé.

L'équipe municipale a fait le choix de la rénovation pour 5600€, un jeu nouveau avec des dalles amortissantes aurait coûté trois fois plus cher.

Scolarité

Inscription rentrée 2017

La première inscription de votre enfant dans une école maternelle publique se fait en mairie. Les inscriptions scolaires débiteront au mois d'avril 2017.

Les enfants concernés sont ceux qui auront 3 ans dans l'année civile en cours (enfants nés en 2014).

Les enfants de moins de 3 ans et nés du 1er janvier au 31 mars 2015 uniquement, peuvent être inscrits sur liste d'attente à l'école en Toute Petite Section. Cette

inscription ne garantit pas que l'enfant soit admis à l'école. L'admission se fait auprès de la Direction de l'école sous réserve que l'enfant remplisse les conditions de vie en collectivité, de propreté et que les effectifs le permettent.

Pour procéder à la pré-inscrip-



tion de votre enfant, merci de vous rapprocher de la Mairie à compter du mois d'avril 2017 avec les documents suivants : livret de famille et justificatif de domicile.

2017 en musique

Ça bouge à Sainte-Foy !



Spectacle musical à partir de 6 ans

Le samedi 21 janvier 2017, l'association APS accueillera à 20h30 à la salle des fêtes du village le groupe Chœur d'Hommes, Passion Lyrique. Amateurs passionnés de chant, leur répertoire est varié - airs du répertoire lyrique, de chants basques, de chants liturgiques orthodoxes, de chants populaires russes et de chants régionaux (Se canto, La Toulousaine, les Montagnards).

Les sommes récoltées lors de cette soirée seront entièrement reversées pour la restauration du patrimoine de la commune. En plus de la chapelle Sainte Anne de la Salvetat, l'association s'investit également dans la restauration du Christ du Parayre et de la croix du cimetière du Parayre.

Le samedi 25 mars 2017, dans le cadre du festival «Fous d'archets» organisé en partenariat avec l'association Arpalhands



Le Chœur d'Hommes Passion Lyrique



La musique folk avec Casey Driessen pour Fous d'archets

de Colomiers, la Maison de la Terre sera présente à la salle des fêtes de Sainte-Foy pour accueillir Darol Anger, Casey Driessen et Daniel Portales. 2017, année exceptionnelle pour le festival les Fous d'Archet qui fêtent leurs

20 ans ! Concerts à Colomiers et ailleurs du 25 février au 25 mars.

Le dimanche 26 mars 2017, à 16h, la MJC de Rieumes et du Savès sera à la salle des fêtes du village dans le cadre de « Réveillez vos dimanches », programmation de spectacles vivants pour le jeune public en formule itinérante. Au programme ce jour-là, « Madame est au violon » musique classique et humoristique.

Soutien au Téléthon

Le visiteur

« surprise »

Dimanche matin 4 décembre à Sainte-Foy, une trentaine de marcheurs et un cavalier se sont regroupés sur la place du marché pour une randonnée de soutien au Téléthon, avec un invité surprise : le comédien Guy Lecluyse.

Avant le départ, c'est la traditionnelle photo de groupe avec les coureurs du dimanche. Cette année, Guy Lecluyse, parrain de l'association AMMi (Association contre les maladies mitochondriales) était présent pour le coup d'envoi de la randonnée de soutien au Téléthon. Le comédien du film Bienvenue chez les Ch'tis ou la série télévisée SODA entre autres, était accompagné

de Karen (atteinte d'une maladie mitochondriale) et de sa maman Emma Del Rey - Vice-présidente et déléguée régionale Sud-Ouest de l'AMMi, toutes 2 habitantes de Sainte-Foy. Monsieur le Maire a remis la médaille du village à Guy Lecluyse en remerciement de sa présence. L'association Sent'Aure, qui organise depuis plusieurs années la randonnée de soutien au Téléthon, a récolté la somme de 400€ incluant, cette

année encore les dons de l'école de rugby de Sainte-Foy.

A noter dans vos agendas : la Course « La Foyenne » le 22 avril 2017 en soutien à l'Association AMMi. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour l'organisation de cette course, bénévoles comme partenaires, contactez Emma Del Rey : emma.delrey31@gmail.com



Qu'est-ce qu'on fait ce week-end ?

Un site Internet dédié aux activités culturelles

Le Pays Sud Toulousain a créé un site internet dédié à l'agenda culturel du Pays Sud Toulousain : www.culturesudtoulousain.fr

Ce site permet aux internautes de se renseigner sur les manifestations culturelles du Sud Toulousain.

Agenda, acteurs culturels (Spectacle vivant, Musique, Art plastique, Artisanat d'art), lieux culturels (Musées & lieux d'exposition, Cinémas & médiathèques, Enseignement artistique & pratique amateur, Lieux de spectacle & de concert)... toutes les informations culturelles du territoire regroupées sur un site.



Concert

The Floyd : tribute to Pink Floyd



Le Scenith d'Albi accueillera le 28 janvier 2017 le concert du groupe « The Floyd ». Didier Chabres, habitant de Sainte-Foy est un des musiciens et chanteurs du groupe. Il a proposé aux élèves de l'école élémentaire de Sainte-Foy d'être acteurs de cette formidable aventure.

Les élèves de l'école dirigés par l'enseignante Muriel Simorre (CE2/CM1) ont enregistré les chœurs de la chanson « The wall » et participé au tournage du clip qui sera diffusé lors du concert de « The Floyd ». Tous les enfants de Sainte-Foy qui seront présents lors du concert à Albi pourront monter sur scène avec les artistes pour chanter « The wall ». L'avis des chanceux qui ont pu assister à une répétition du groupe : « un moment magique, une super mise en scène et des reprises fidèles aux succès des Pink Floyd ».

Pour la petite histoire : L'origine du projet a plus de 10 ans, mais il a fallu du temps pour rassembler les hommes, les moyens techniques et que le projet mûrisse. Jean-Marc Percebois, chanteur à l'initiative du groupe voit enfin son rêve se réaliser.

Réservez vos places sur le site Internet du groupe www.the-floyd.com.

Vous pouvez visionner le clip « The wall » avec les élèves de Sainte-Foy : <http://www.the-floyd.com/the-videos/>

Festif



Janvier

Vend.6 janvier
Vœux de la municipalité - salle des fêtes à 19h

Du 16 au 21 janvier
Expo photo des 4 marchés de plein vent du Savès - Hall mairie

Sam.21 janvier
Concert Chœur Hommes Passion Lyrique - salle des fêtes à 20h30 - Par l'APS



Février

Vend.24 février
Soirée littéraire avec Denis Baud - Mairie à 21h
Par l'Agora

Sam.25 février
Concert des professeurs - salle du Parayre à 17h - Par l'Ecole de musique

Dim. 26 février
Bourse aux vêtements - salle des fêtes de 8h à 16h - Par les Fidésiaades en Savès



Mars

Sam.4 mars
Après-midi jeux - salle des fêtes à 15h - Par les Bisounours

Sam.11 mars
Loto des Fidésiaades - salle des fêtes à 20h30

Dim.19 mars
Cérémonie du 19 mars 1962 - Monument aux morts à 14h15

Jeu.23 mars
Réunion « Parlons-en pour l'avenir de Sainte-Foy » - salle des fêtes à 20h30 - Par la municipalité

Sam.25 mars
Concert « Fous d'archet » - salle des fêtes à 21h - Par la Maison de la Terre



Dim.26 mars
Spectacle enfant « Réveillez vos dimanches » - salle des fêtes à 16h - Par la MJC Rieumes & Savès

Tous les dimanches
Marché de plein vent
de 8h à 12h

Soirée littéraire « René Vignal, le goal volant »

L'historien toulousain Denis Baud viendra parler de son livre « René Vignal, le goal volant », dans lequel il raconte la gloire et la chute de l'ancien gardien du TFC des années 40/50.

L'Agora de Sainte-Foy recevra Denis Baud qui a écrit une biographie sur René Vignal, célèbre



gardien de but français, considéré à l'époque comme un des meilleurs sinon le meilleur gardien à l'échelle mondiale. L'interview de l'auteur sera agrémentée

d'un film documentaire.
Vendredi 24 février 2017 à 21h à la salle du Conseil Municipal – Ouvert à tous.



**Matchs de rugby
au stade municipal**
5/02 - Cazères-Fousseret
26/02 - St Orens
19/03 - US Canton St Lys

**Matchs de foot
au stade municipal**
21/01 - Pibrac 3
25/02 - Portet/Carrefour 3
18/03 - Plaisance 2

La mairie à votre service

Contacter la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51
Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23 - Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr
Horaires d'ouverture : Du lundi au mercredi : 14h -18h > Jeudi 8h30 -12h et 14h -18h
> Vendredi : 8h30 -12h et 14h -17h > Samedi : 8h30-12h

www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr



Responsable de publication : François VIVES
Réalisation : aldorande-communication - Impression : Editions Bucerep, tél : 05 61 21 15 72
Imprimé sur papier PEFC. Ont participé à la réalisation de ce bulletin : Le maire : François VIVES, le Comité communication : Dominique GUYS, Sylvie DUPIN, Aniko SAGODI, Joëlle ESCALLE, Bernard REMY, Ghislaine RIGOLOT, Céline AMARDEILH.
Coordination : Sandrine GRI.